

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

De : *Monsieur Alain STREBELLE, Commissaire enquêteur*

A : *Monsieur le Préfet du Département du Nord*

SOCIÉTÉ STB MATÉRIAUX

Installation classée pour la protection de l'environnement

Autorisation d'extension de la carrière de Malincourt sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut

Références : *Dossier et décision n°E12000116/59 en date en date du 10 avril 2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille*

Destinataire :

- *Monsieur le Préfet du Département du Nord*
- *Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille*

SOMMAIRE

1. Principales références du dossier et de la procédure

2. Généralités

2.1. Présentation de l'entreprise pétitionnaire

2.2. Présentation du projet

2.3. Objet de la procédure

3. Organisation

3.1. Préparation de l'enquête publique

3.2. Information du public et publicité

3.3. Contenu et lisibilité du dossier d'enquête

4. Déroulement de l'enquête publique

4.1. Durée et dates

4.2. Consultation du dossier

4.3. Permanences

4.4. Visites et contrôles de l'affichage

4.5. Observations du public

4.6. Procès-verbal du 14 juin 2012

4.7. Mémoire en réponse du pétitionnaire

5. Conclusion sur le déroulement de l'enquête publique

Annexe :

- *Localisation des panneaux d'avertissement d'enquête publique autour du site*

1. Principales références du dossier et de la procédure

Dossier :	N° E12000116/59
Commissaire enquêteur	Alain Strebelle 186, Rue de Cambrai 59500 - DOUAI
Décision de désignation	Décision de désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 10 avril 2012
Cadre	Code de l'environnement Installations classées pour la protection de l'environnement

Pétitionnaire	Société STB Matériaux 2A, rue Emile Basly BP 50121 DON 59536 WAVRIN CEDEX
Objet de l'enquête publique	Demande d'autorisation présentée par la Société STB Matériaux pour l'extension de la carrière de Malincourt (59) sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut (59)
Date de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique	Arrêté préfectoral (Nord) en date du 24 avril 2012
Durée de l'enquête publique	Un mois, du lundi 14 mai 2012 au jeudi 14 juin 2012 inclus
Périmètre de l'enquête	Communes d'Aubencheul-aux-bois, Crévecoeur-sur-l'Escaut, Deheries, Elincourt, Esnes, Lesdain, Les Rues des Vignes, Malincourt, Villers-Outréaux, et Walincourt-Selvigny.
Lieu de mise à disposition du dossier au public et des permanences du Commissaire enquêteur	Mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut
Permanences du Commissaire enquêteur à la mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut	<ul style="list-style-type: none"> - Lundi 14 mai 2012 de 9H00 à 12H00 - Mardi 22 mai 2012 de 14H00 à 17H00 - Mercredi 30 mai 2012 de 9H00 à 12H00 - Samedi 9 juin 2012 de 9H00 à 12H00 - Jeudi 14 juin 2012 de 14H00 à 17H00

2. Généralités

2.1. Présentation de l'entreprise pétitionnaire

La société STB Matériaux, créée en 1949, est spécialisée dans l'extraction de matériaux issus de roches meubles (sables, argiles, limons, craie), leur commercialisation et leur transport, ainsi que le remblaiement de carrières, le modelage paysager et le boisement.

Son effectif est aujourd'hui de 30 personnes.

Les sites d'exploitation de la société sont les suivants :

- Cinq carrières situées à Gosnay (62), Hamel (59), Loffre (59), Malincourt (59) et Vitry-en-Artois (62) ;
- Deux quais fluviaux : Aire-sur-la-Lys (62) et port de Lille (59) ;
- Une décharge de type classe 3 (déchets inertes) à Evin-Malmaison (62) ;
- Le terril de Harnes (62) pour l'extraction de cendres volantes.

La répartition géographique des sites d'exploitation permet à la société de réduire les distances de transport, avec deux avantages :

- le coût du transport étant une composante importante du prix du produit rendu (livré), le produit proposé sera donc « compétitif ». Cela vaut également pour l'élimination des déchets inertes ;
- le transport, de produits ou de déchets, est une source importante de pollutions et de nuisances.

La société dispose des équipements et installations techniques nécessaires à l'activité d'extraction de matériaux (carrières) ainsi qu'au remblaiement de carrières par des déchets inertes : elle appuie ses activités sur plus de 60 années d'expérience et le respect des normes et textes en vigueur.

A noter, notamment pour illustrer cette appréciation du respect des normes et textes en vigueur, que dans le dossier mis à l'enquête, en Annexe 6 dans l'Onglet 6, annexe intitulée : « Justificatifs des remises en état et des levées d'obligation », sont reprises des copies de lettres des préfets du Nord et du Pas-de-Calais attestant de la conformité des remises en état de carrières précédemment exploitées par STB Matériaux.

2.2. Présentation du Projet

L'exploitation de la carrière de Malincourt (sable et craie) a été autorisée par arrêté préfectoral du 11 mai 2004 : cette exploitation arrive à son terme (il n'y pratiquement plus de matériaux extractibles).

Dans la continuité des activités d'extraction du gisement de Malincourt, la société a le projet d'une extension de l'exploitation de cette carrière sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut, au nord du site actuel.

Cette extension de carrière de sable, craie et limon concerne une surface totale de 14,85 ha pour le périmètre d'autorisation et de 12,80 ha pour le périmètre d'extraction. Elle serait exploitée sur une hauteur maximale de 21 m. Elle permettrait l'extraction de 3 500 000 tonnes de matériaux au total, la production maximale annuelle étant de 130 000 tonnes.

L'extension concerne principalement des terres agricoles exploitées actuellement en culture (céréales) et pâturage (bovidés) : une partie des propriétaires-exploitants de ces terres exerce l'activité agricole comme activité secondaire ou annexe.

Il s'agit en pratique d'un transfert et d'un redéploiement des activités de la carrière de Malincourt (elles seront mises à l'arrêt à la fin de l'exploitation du gisement sur la zone de Malincourt) sur la carrière de Crévecoeur-sur-l'Escaut.

Le démarrage des activités sur le site de Crévecoeur-sur-l'Escaut est prévu pour fin 2012.

La durée d'exploitation sollicitée est de 30 ans, dont 25 ans d'exploitation et 5 ans de remise en état.

Cette extension permet au pétitionnaire de continuer à répondre à la demande locale tout en pérennisant son activité et ses emplois à proximité immédiate du site actuel et en bénéficiant des moyens techniques actuels.

2.3. *Objet de la procédure*

L'enquête concerne la demande d'autorisation présentée par la Société STB Matériaux pour l'extension de la carrière de Malincourt sur le territoire de la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut.

Cette demande est soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du **code de l'environnement**.

Les activités principales exercées sur ce site sont soumises, selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- A autorisation pour les activités correspondant aux rubriques 2510-1 (exploitations de carrières) et 2515-1 (installation de broyage, concassage, criblage de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes) ;
- A simple déclaration pour l'activité correspondant à la rubrique 2517-2 (Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes) ;
- Non classées pour les activités correspondant aux rubriques 1432-2 et 1430 (stockage en réservoir de fioul) et aux rubriques 1434-1 et 1430 (installation de distribution de fioul pour les engins du chantier).

3. Organisation

3.1. Préparation de l'enquête publique

J'ai reçu successivement à mon domicile les documents suivants :

- La décision en date du 10 avril 2012 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Lille me désignait en qualité de commissaire enquêteur pour l'affaire n° E12000116/59 concernant l'enquête publique relative à une demande d'autorisation présentée par la SA STB Matériaux pour l'extension de sa carrière de Malincourt (59) sur la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut ;
- Une lettre en date du 24 avril 2012 du Préfet du Nord – DDTM me transmettant un exemplaire des dossiers technique et administratif comprenant les pièces suivantes :
 - Le dossier technique constitué par le pétitionnaire en application des articles R512-2 à R512-9 du code de l'environnement ;
 - Le dossier administratif comportant :
 - Une copie de l'arrêté préfectoral en date du 24 avril 2012 portant ouverture d'enquête publique concernant la demande présentée par la SA STB Matériaux pour l'extension de sa carrière de Malincourt sur la commune de Crévecoeur-sur-l'Escaut. Les dates de permanences fixées dans cet arrêté avaient été préalablement concertées avec la Préfecture du Nord – DDTM (Mme Corinne LENAIN) ;
 - Un exemplaire de l'avis en date du 26 mars 2012 de l'autorité environnementale (DREAL Nord-Pas-de-Calais) sur le projet.

Le 4 mai 2012 je me suis rendu sur le site de la carrière afin de bien la localiser dans son voisinage et de mieux appréhender l'impact du projet du point de vue des préoccupations d'environnement : topographie, mode occupation des sols, éloignement des habitations, conditions d'accès (chemin de Angles, chemins périphériques, itinéraires secondaires possibles), enjeux paysagers,

J'ai également pris connaissance du rapport d'enquête publique menée en 2003, du mardi 28 octobre au vendredi 28 novembre, et relative à la demande d'autorisation par la SA STB Matériaux d'exploiter une carrière à Malincourt (site actuellement en exploitation)

3.2. Information du public et publicité

Le dispositif d'information du public de l'ouverture de l'enquête publique est « classique » pour un tel projet :

- Publication d'un avis par les soins du préfet, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappel dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux

régionaux ou locaux diffusés dans le département du Nord. Cette publication devait être réalisée dans le quotidien régional « La Voix du Nord » et dans la revue « le Syndicat agricole ».

A noter qu'un reportage sur la carrière diffusé par le journal « La Voix du Nord » - Edition de Cambrai- début juin 2012 a bien contribué à informer la public sur le projet et l'enquête publique.

- Affichage au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête d'un avis dans toutes les communes concernées par l'enquête publique (Aubencheul-aux-bois, Crévecoeur-sur-l'Escaut, Deheries, Elincourt, Esnes, Lesdain, Les Rues des Vignes, Malincourt, Villers-Outréaux et Walincourt-Selvigny) ;
- Affichage, dans les mêmes conditions de délai et de durée, d'un avis dans le voisinage de l'installation : cinq points d'avertissement d'enquête publique ont été retenus par le pétitionnaire sur les voies d'accès au site (plan de localisation en annexe).

3.3. Contenu et lisibilité du dossier d'enquête

En mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut, le dossier technique et administratif mis à la disposition du public était constitué des documents suivants :

- Le dossier technique constitué par le pétitionnaire comprenant :
 - Onglet 1 : la lettre de demande du pétitionnaire, le résumé non technique de l'étude d'impact et le résumé non technique de l'étude des dangers ;
 - Onglet 2 : la présentation du site et du projet (appelé : dossier de demande d'autorisation d'extension de la carrière) ;
 - Onglet 3 : l'étude d'impact ;
 - Onglet 4 : l'étude des dangers ;
 - Onglet 5 : la notice Hygiène et sécurité ;
 - Onglet 6 : 21 annexes complétant, justifiant ou explicitant les documents des onglets 2 à 6
- Le dossier administratif reprenant, outre le registre d'enquête publique ;
 - Une copie de l'arrêté préfectoral en date du 24 avril 2012 portant ouverture de l'enquête pour ce projet ;
 - Une copie de l'avis en date du 26 mars 2012 de l'autorité environnementale sur le projet.

Globalement ce dossier, bien que d'un volume apparemment important, est accessible : sa lecture et la compréhension du projet ne demandent pas d'être un « spécialiste » de l'exploitation des carrières ou des décharges de déchets inertes. Le recours équilibré aux croquis, schémas, photos annotées et tableaux facilite sa lecture.

4. Déroulement de l'enquête publique

4.1. Consultation du dossier / Durée et dates

A l'ouverture de l'enquête publique, le lundi 14 mai 2012, un exemplaire du dossier (cf § 3.3) et un registre d'enquête, coté et paraphé à toutes les pages par moi-même, ont été mis à la disposition du public à la mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut pendant un mois, du lundi 14 mai 2012 au jeudi 14 juin 2012.

L'absence d'observations du public à la veille de ma quatrième permanence (fixée le samedi 9 juin 2012) en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut m'a conduit à estimer qu'il n'y avait aucune nécessité ni aucun besoin de prolonger la durée de l'enquête et encore moins d'envisager l'organisation d'une réunion publique.

4.2. Permanences

J'ai assuré les permanences fixées en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut les :

- Lundi 14 mai 2012 de 9H00 à 12H00 ;
- Mardi 22 mai 2012 de 14H00 à 17H00 ;
- Mercredi 30 mai 2012 de 9H00 à 12H00 ;
- Samedi 9 juin 2012 de 9H00 à 12H00 ;
- Jeudi 14 juin 2012 de 14H00 à 17H00.

Lors de la première permanence, j'ai reçu :

- Une visite de courtoisie de Monsieur Gilbert DRAIN, maire de Crévecoeur-sur-l'Escaut ;
- La visite des représentants du pétitionnaire, M. Eric SAPIN, Président de STB Matériaux, et M. Nicolas SEIGNEZ son collaborateur, qui tenaient à se présenter en ce début d'enquête publique et qui m'ont informé de l'activité de la Société STB Matériaux et du contexte et des enjeux du dossier d'extension.

Lors de la seconde permanence, j'ai reçu la visite de MM. DUCROQUET Henry et DUCROQUET Xavier qui désiraient consulter le dossier pour connaître quel chemin allaient emprunter les véhicules pour accéder, après le chemin des Angles, à l'extension de la carrière : passage par la parcelle C117 ou autre(s) voie(s) ? Je leur ai donné l'information en m'appuyant sur le dossier technique du pétitionnaire en particulier les pages 19,20 et 21 du dossier de demande d'autorisation d'extension de la carrière de Malincourt- Onglet 2.

4.3. Visites et contrôles de l'affichage

Le 22 mai 2012 à 9H00, j'ai visité le site de la carrière accompagné de M.SEIGNIEZ de la Société STB Matériaux.

Le même jour, après la visite du site et avant la tenue de ma permanence, j'ai vérifié l'affichage dans les différentes communes concernées par le rayon d'affichage.

4.4. Observations du public

Sur la durée de l'enquête publique, du lundi 14 mai 2012 au jeudi 14 juin 2012 :

- Aucune observation n'a été reportée sur le registre mis à disposition du public ;
- Aucun courrier ne m'a été transmis en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut (lieu désigné par le Préfet pour adresser les correspondances au commissaire enquêteur) ;
- Aucune observation ne m'a été faite directement lors de mes permanences en mairie.

4.5. Clôture de l'enquête et procès-verbal du 14 juin 2012

Le jeudi 14 juin 2012 à 17H00, après ma dernière permanence en mairie, j'ai procédé à la clôture de l'enquête :

- J'ai clos et signé le registre d'enquête ;
- J'ai revêtu de mon visa toutes les pièces du dossier déposé en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut et mis à disposition du public.

Le procès-verbal consignait l'absence d'observations écrites et orales pendant la durée de l'enquête publique a été présenté et remis au pétitionnaire que j'avais convoqué en mairie de Crévecoeur-sur-l'Escaut pour ce même jour, le jeudi 14 juin, à 17H30.

4.6. Mémoire en réponse du pétitionnaire

L'absence d'observations écrites ou orales du public sur le projet m'a conduit logiquement à ne pas demander au pétitionnaire la production d'un mémoire en réponse.

5. Conclusions sur le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions :

- La fixation des dates d'enquêtes, des permanences, a été réalisée dans la plus grande concertation ;
- Le dossier mis à l'enquête m'a été transmis bien avant l'ouverture de l'enquête : ceci m'a permis d'organiser (lecture du dossier, visites, recherches d'informations, ...) la préparation de l'enquête dans les meilleures conditions ;
- Le maire de Crévecoeur-sur-l'Escaut et les employés de la mairie ont tout mis en œuvre pour que les conditions matérielles d'accueil du commissaire enquêteur soient les meilleures (mise à disposition du bureau du maire pour les permanences par exemple) ;

Fait à Douai le 15 juin 2012

Le commissaire enquêteur



Alain Strebelle

ANNEXE

Localisation des panneaux d'avertissement d'Enquête publique



